

L'AFITE

Créée en 1979, l'Association française des ingénieurs et techniciens ou l'environnement (AFITE) regroupe environ mille adhérents aussi bien issus du monde de l'entreprise des acteurs ayant en charge les questions de l'environnement (gestion des risques liés à l'activité et des impacts sur l'air, l'eau, les sols, la santé, etc.) et situés à tous niveaux hiérarchiques et de responsabilité, que des praticiens, consultants et experts indépendants. L'AFITE est ainsi devenue au fil des années, du fait de son indépendance et de sa grande diversité culturelle et professionnelle, un lieu de rencontres entre professionnels de tous milieux (entreprises de toute taille, administrations, organismes de recherche et de développement, collectivités locales, universités, bureaux d'études de consultants, juristes, journalistes, etc.).

Elle a mis en place un réseau de délégués dans les régions, qui sont capables de relayer l'action définie au plan national et de fédérer les forces locales autour de thèmes mobilisateurs.

Pour assurer cette nécessaire osmose entre le monde des praticiens et celui des experts, l'AFITE s'est organisée autour d'une dizaine de commissions thématiques à caractère technique (eau, déchets, risques, énergie, sites et sols pollués, réglementation, santé et environnement), auxquelles se sont jointes, plus récemment, des commissions traitant de sujets plus transversaux, tels que Médiation & Concertation environnementales, Emploi & Formation ou Eco-Technologies. C'est ainsi que l'AFITE est aujourd'hui reconnue comme une plateforme d'échanges de bonnes pratiques et de savoir-faire entre experts de domaines variés.

Pour développer ses objectifs, l'AFITE s'est organisée en deux types de collèges :

- ✓ un collège de membres individuels exerçant des activités liées à l'environnement dans des organisations publiques ou privées ;
- ✓ un collège regroupant des sociétés ou des institutions (administrations, collectivités locales...) qui désignent certains de leurs salariés comme membres individuels de l'AFITE. Ces entreprises et institutions ont la possibilité de participer aux activités de l'AFITE et peuvent y être associées.

De nombreux partenariats avec les pouvoirs publics, par exemple avec le Commissariat général au Développement durable (CGDD) et d'autres directions du MEDDTL (DGPR...) ou du MINEFI (DGCIS), avec des organismes publics dédiés à l'environnement (ADEME, ONEMA...), ou plus particulièrement aux risques industriels (tel l'INERIS), des organismes de normalisation (AFNOR, LNE...), ou avec des associations (comme le Comité 21), permettent d'examiner les questions sous l'angle le plus large possible du développement durable et de la responsabilité sociétale. L'AFITE a du reste inscrit volontairement son action dans le cadre de la Stratégie nationale du développement durable, qui est elle-même largement fondée sur les acquis du Grenelle de l'Environnement.

Les colloques sont également des moments privilégiés pour faire le point sur des questions d'actualité. L'AFITE en organise ainsi chaque année trois ou quatre. A titre d'exemple, elle a organisé des colloques consacrés à la directive cadre Déchets, à la valorisation des boues, au bilan carbone, au management de l'énergie en entreprise ; elle en tiendra un prochainement sur la réforme des études d'impacts. Mais parfois sont aussi abordés des sujets transversaux, tels que la mémoire industrielle ou la concertation environnementale.

Les petits déjeuners organisés par l'AFITE sont aussi l'occasion d'interroger une personnalité du monde associatif, un chef d'entreprise, un responsable de collectivité territoriale, un expert reconnu (ont été ainsi abordées la question du réseau de transport du Grand Paris et ses enjeux écologiques, la gestion des situations post-catastrophes (l'après-Fukushima), la mise en place de la norme ISO 26 000...).

Une dizaine de visites annuelles de sites sensibles, tels que le laboratoire souterrain de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), à Bure, dans la Meuse, une carrière d'extraction de granulats dans la plaine de La Bassée (Seine-et-Marne), une installation modèle de traitement de l'eau (la station d'épuration de Veolia, au Lude, dans la Sarthe), sont autant d'occasions de créer des liens au plan local et de susciter des débats entre les participants, soucieux d'échanger les bonnes pratiques.

Dans le prolongement des travaux de la commission Eco-conception de l'AFITE, constituée dans les années 2000 sous la présidence du professeur Jacques Vigneron, l'analyse du cycle de vie ouvre une réflexion qui irrigue les travaux des différentes commissions thématiques dans le souci de faire progresser un nouvel état d'esprit, celui de l'éco-responsabilité, qui est au cœur même de l'action de l'association. Ce souci d'ouverture a conduit l'AFITE à susciter, voici neuf ans de cela, la formation d'une fédération européenne, l'ENEP (*European Network of Environmental Professionals*), qui regroupe aujourd'hui dix-neuf associations présentant une structure proche de celle de l'AFITE et représentant 14 pays européens, avec plus de 45 000 membres. L'ENEP dispose ainsi d'un bureau à Bruxelles et est en relation avec les diverses directions concernées de la Commission européenne.

Paul CARRIOT
Secrétaire Général de l'AFITE